



# POLE REGLEMENTAIRE

*Dominique GANDIN*

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

**PV N°6 publié le 23/09/2025**

Réunion du lundi 22 septembre 2025

Président : François RIOUFFREYT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### CHALLENGE DU FAIR PLAY SAISON 2024 / 2025

#### SENIORS D1

1<sup>er</sup> prix : 600€ - ECOTAY MOINGT 551381  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - LIGNON COUZAN 564528

#### SENIORS D2

1<sup>er</sup> prix : 600€ - VILLARS 527379  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - FIRMINY 504278

#### SENIORS D3

1<sup>er</sup> prix : 600€ - AVENIR COTE 549921  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - RHINS TRAMBOUZE 549919

#### SENIORS D4

1<sup>er</sup> prix : 600€ - USSON EN FOREZ 509200  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - ST GENEST LERPT 549300

#### SENIORS D5

1<sup>er</sup> prix : 600€ - LES NOES 520065  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - ST MARTIN LA SAUVETE 519879

#### CRITERIUM CD1

1<sup>er</sup> prix : 600€ - VILLARS 527379  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - VEAUCHE 504377

#### CRITERIUM CD2

1<sup>er</sup> prix : 600€ - ST GENEST LERPT 549300  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - CHAMBEON MAGNEUX 546352

#### CRITERIUM CD3

1<sup>er</sup> prix : 600€ - POLONIA « AU P'TIT BOUCHON » 654267  
2<sup>ème</sup> prix : 450€ - VEAUCHE 504377

## U18 D1

1 <sup>er</sup> prix : 600€ - L'ETRAT LA TOUR	504775
2 <sup>ème</sup> prix : 450€ - LOIRE FOREZ	582208

## FÉMININES D1 à 11

1 <sup>er</sup> prix : 600€ - ANDREZIEUX BOUTHEON	508408
2 <sup>ème</sup> prix : 450€ - ST CHRISTO MARCENOD	525870

---

## RAPPEL AUX CLUBS

### REGLEMENT CHAMPIONNAT CRITERIUM

ART 3.1.3 : un maximum de deux (2) joueurs, titulaires d'une licence libre ayant disputé des matchs de championnats de la Loire Seniors, est autorisé à figurer sur la feuille de match des compétitions « Championnats Critérium ».

Cette disposition s'applique aux « Championnats Critérium » et aux « Coupes Critérium » du secteur stéphanois.

Cette application s'applique à l'ensemble des clubs (Loire, Haute Loire) participant aux compétitions Critérium.

Ces deux joueurs ne devront pas avoir disputé plus de cinq (5) matchs des compétitions de la Loire Seniors.

### CHAMPIONNAT U14 D1 SAISON 2025/26

En raison d'un faible engagement dans cette catégorie (8), le championnat U14 D1 se déroulera sous la forme suivante :

- 1- Un championnat avec 14 journées (aller – retour) = 14 rencontres
- 2 - Seconde phase :
  - Les 4 premiers se rencontreront en match aller – retour = 6 rencontres
  - Les 4 derniers se rencontreront en match aller – retour = 6 rencontres

Un classement sera établi à l'issue.

Constatant que le nombre d'équipes engagées pour le Championnat U14 est de 8 au lieu des 12 prévues, il sera fait application du règlement de Ligue. A savoir qu'un championnat comptant moins de 10 équipes (hormis le futsal et les championnats féminins) ne peut prétendre à une accession en championnat de Ligue.

En conséquence, le championnat U14 D1 de la saison 2025/26 n'offrira pas de montée en championnat U15 R2.

Conformément à l'article 8.2.1 du règlement jeunes U18-U15 du DLF, le premier de la poule U14 accède au championnat U15 de la ligue LAURA. Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le deuxième ou le troisième de la poule U15 D1 accédera à sa place.

La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.

Début de la compétition : le dimanche 28 septembre (voir le calendrier sur « Footclubs »)

### MODIFICATIONS REGLEMENTS CHAMPIONNAT U17D2 SAISON 2025/26

#### Article 1 : Composition

Cette saison, le championnat U17 D2 sera composé de 2 poules (A et B) de 9 équipes.

#### Article 8 : Montées

- En D1 :

- Les 2 premiers de chaque poule (A et B) accéderont en U17 D1 à l'issue de cette saison.

#### Article 9 : Descentes

- De D1

- Les équipes classées aux 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en U17 D2.
- En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 ou U16 R2, c'est le 8<sup>ème</sup> qui descend et ainsi de suite, en U17 D2.

- Pas de descente de D2

---

## AVIS AUX CLUBS

### INACTIVITE PARTIELLE SAISON 2025-2026

#### INACTIVITE PARTIELLE :

521798 FC. ST ETIENNE – Catégorie Seniors Féminines – Enregistrée le 04/09/25  
549920 HAUT PILAT – Catégorie Seniors Féminines – Enregistrée le 28/08/25

#### INACTIVITE TOTALE :

561186 FOOTBALL CLUB LE CREUX – Enregistrée le 12/09/25

=====

### VALIDATION DES ENTENTES

Validation des Ententes aux dates du 22 septembre 2025 - **En gras, le club support.**

#### Catégorie U18

504693 SE. ST CHARLES VIGILANTE – 521798 FC. ST ETIENNE U18 F

=====

### FORFAIT SIMPLE

**Affaire n°202** - Dossier transmis par la Commission Criterium CD3 Poule C (J1)

**Affaire n°203** - Dossier transmis par la Commission Féminine Seniors à 8 D1 Poule Unique (J1)

**Affaire n°204** - Dossier transmis par la Commission Féminine Seniors à 8 D3 Poule Sud (J1)

### DECISIONS

**N°202 : rencontre n°54002748 du 20/09/25 – Championnat Criterium CD3 Poule C (J1) : SE. ST VICTOR SUR LOIRE 5 - CHATEAUNEUF 5**

Match perdu par forfait 0 Châteauneuf, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Se. St Victor sur Loire**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

**N°203 : rencontre n°54475896 du 19/09/25 – Championnat Seniors Féminines à 8 D1 (J1) : ST JUST RAMBERT – POUILLY LES NONAINS**

Match perdu par forfait à Pouilly les Nonains, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Just St Rambert**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

**N°204 : rencontre n°54667746 du 20/09/25 – Championnat Seniors Féminines à 8 D3 Poule Sud (J1) : MONTROND CUZIEU – ST CHRISTO MARCENOD**

Match perdu par forfait à Montrond Cuzieu, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Christo Marcenod**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

### FORFAIT GÉNÉRAL

<b>Affaire n°400</b> – Commission Seniors D5 Poule D	504623	MONTROND CUZIEU 2
<b>Affaire n°401</b> – Commission Critérium CD3 Poule C	504841	DUNIERES 5
<b>Affaire n°402</b> – Commission Critérium CD3 Poule C	518872	SUC. TERRENOIRE 5

### AMENDES

#### Amende pour forfait simple

533556	CHATEAUNEUF 5 CD3 POULE C	50 €
527001	POUILLY LES NONAINS SENIORS FEMININES à 8 D1	50 €
504623	MONTROND CUZIEU SENIORS FEMININES à 8 D3 POULE SUD	50 €

#### Amende pour forfait général

504623	MONTROND CUZIEU 2 (Seniors D5 Poule D J1)	80 €
504841	DUNIERES 5 (CD3 Poule C J1)	80 €
518872	SUC TERRENOIRE 5 (CD3 Poule C J1)	80 €

=====

## RÉCEPTION DOSSIERS

**Affaire n°1 - Dossier transmis par la Commission Seniors D1  
580450 Se. La Rivière 1- 590282 St Chamond 1  
Match n°53792468 du 7 septembre 2025**

Par ce mail, nous confirmons les réserves déposées avant le match Seniors D1 du dimanche 7 septembre 2025, opposant le CO La Rivière à Saint-Chamond Foot, et libellées comme suit :

« Je soussigné Celle Gautier, 2546219796, capitaine du club de Saint-Chamond Foot, formule des réserves pour le motif suivant : les numéros 10 et 14 de La Rivière ont leur licence incomplète, ils ne peuvent donc pas être sur la feuille de match ».

**Réserve d'avant-match :**

« Je soussigné(e) CELLE, GAUTIER, 2546219796 Capitaine du club SAINT-CHAMOND FOOT formule des réserves pour le motif suivant : Les numéros 10 et 14 de La Rivière ont leur licence incomplète, ils ne peuvent donc pas être sur la feuille de match ».

### DECISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de ST CHAMOND, confirmée par courriel le 09/09/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements du DLF constate que :

L'ensemble des joueurs du club de SE. LA RIVIERE, était qualifié pour participer à la rencontre.

Par ce motif, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club de St CHAMOND, soit **40 €**.

Total des amendes pour **ST CHAMOND : 40 €** (quarante euros)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**